

Des racines pour l'avenir

Plan de gestion de la forêt urbaine 2018-2037 de la Ville d'Ottawa

Synthèse

Introduction

Des racines pour l'avenir est un plan stratégique de gestion de la forêt urbaine (PGFU) sur 20 ans pour la Ville d'Ottawa. Ce plan comporte 26 recommandations à mettre en œuvre entre 2018 et 2037. Elles sont fondées sur les commentaires du personnel de la Ville, d'autres intervenants et de membres du public, ainsi que sur des évaluations de l'état actuel du cadre de gestion et de planification de la forêt urbaine d'Ottawa, et proposent des améliorations inspirées de pratiques exemplaires.

Des racines pour l'avenir servira de cadre stratégique et technique en vue de rendre la forêt urbaine d'Ottawa durable d'ici 20 ans. Ce plan emprunte une approche globale et intégrée visant à maintenir et à faire croître la forêt urbaine d'Ottawa en s'attaquant aux défis et en exploitant les possibilités dans les quatre grands volets suivants.

- Structure et administration du programme de gestion de la forêt urbaine
- Aménagement de la forêt urbaine
- Entretien et croissance de la forêt urbaine
- Sensibilisation, éducation et intendance en matière de forêt urbaine

Ces volets structurent l'examen des pratiques et possibilités actuelles à Ottawa (voir la section 4) ainsi que les recommandations qui en découlent (voir la section 5).

Objectif

Des racines pour l'avenir se veut une ressource pour les employés et le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa, les résidents ainsi que tous les intervenants internes et externes. Il a pour but d'aider tous ses utilisateurs à mieux comprendre les politiques, pratiques et normes qui influent directement et indirectement sur la

forêt urbaine d'Ottawa. Il vise également, par la mise en œuvre de ses recommandations, à aligner les efforts de la Ville et de ses collaborateurs sur la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs et des cibles mises de l'avant pour la forêt urbaine.

La forêt urbaine d'Ottawa et ses avantages

La forêt urbaine d'Ottawa comprend l'ensemble des arbres et leur milieu de croissance à l'intérieur des limites du secteur urbain et des zones d'expansion urbaines. À elle seule, la Ville gère plus de 148 000 arbres en bordure des voies urbaines et des dizaines de milliers d'autres dans les parcs et les espaces libres; et c'est sans compter les plus de 2 100 hectares de terrains naturels boisés qu'elle possède et gère dans le secteur urbain. La forêt urbaine comprend en outre les terrains gérés par la Commission de la capitale nationale¹ (CCN), des centaines de propriétés boisées appartenant aux gouvernements et des milliers de terrains résidentiels, commerciaux et institutionnels privés.

La forêt urbaine est un aspect vital de l'infrastructure verte, qui procure de nombreux avantages et services aux résidents et qui fait d'Ottawa une ville saine, dynamique, sécuritaire et prospère. Il s'agit donc d'un investissement inestimable pour la population. Les bienfaits de la forêt urbaine d'Ottawa sont détaillés à la section 1.3 du Plan.

Vision

L'énoncé de vision du plan *Des racines pour l'avenir* brosse un portrait idéal de la forêt urbaine telle qu'elle sera dans 20 ans, après la mise en œuvre des stratégies, des pratiques et des mesures recommandées par le Plan.

Vision de la forêt urbaine d'Ottawa

La forêt urbaine d'Ottawa est saine, diversifiée, résiliente et en croissance constante. Elle ajoute à la vivacité, au confort et au caractère unique des quartiers et favorise équitablement la santé et le bien-être des résidents et visiteurs d'Ottawa.

¹ La Ville n'a pas d'autorité sur les terrains de la Commission de la capitale nationale (CCN). Le Plan de gestion de la forêt urbaine ne s'applique donc pas directement à ces terrains, mais la CCN et la Ville collaborent continuellement pour atteindre leurs objectifs communs pour la gestion de la forêt urbaine à Ottawa.

Principes directeurs

Les huit principes directeurs suivants devront être pris en compte pour chaque mesure ou décision prises relativement à la forêt urbaine.

1. La forêt urbaine doit être reconnue et gérée comme une infrastructure précieuse et un investissement positif.
2. La Ville et ses partenaires doivent faire preuve d'audace et d'esprit novateur dans la gestion de la forêt urbaine.
3. La gestion de la forêt urbaine étant une responsabilité partagée, la collaboration s'avère essentielle à la réussite.
4. La gestion de la forêt urbaine englobe un large éventail de mesures.
5. La gestion de la forêt urbaine doit se montrer souple et adaptative, et s'appuyer sur l'information.
6. Tous les résidents d'Ottawa méritent un accès équitable aux bienfaits que procure la forêt urbaine.
7. Tous les arbres sont précieux, mais les grands arbres nécessitent une attention particulière.
8. La diversité croissante favorise la résilience face aux effets du changement climatique et aux autres facteurs de stress.

Objectifs et cibles

La vision énoncée dans *Des racines pour l'avenir* se concrétisera en partie par la réalisation des objectifs stratégiques suivants.

1. Viser la durabilité de la forêt urbaine.
2. Améliorer la protection et l'établissement de la forêt urbaine.
3. Enrichir la connaissance de la forêt urbaine et de sa gestion.
4. Accroître l'engagement et l'intendance communautaires en matière de forêt urbaine.
5. Favoriser la résilience, la diversité et la fonctionnalité de la forêt urbaine.
6. Réduire au minimum les risques pour la forêt urbaine.
7. Gérer la forêt urbaine de manière plus proactive.

Le Plan n'établit pas de cible précise quant au couvert forestier en milieu urbain, la Ville d'Ottawa n'ayant pas encore mené d'étude exhaustive sur le couvert forestier urbain lui permettant de confirmer ou de réviser sa cible actuelle de 30 %. Le Plan de gestion de la forêt urbaine recommande que la Ville entreprenne une telle étude dans la première période de gestion afin d'appuyer l'établissement de cibles plus exactes de croissance de la forêt urbaine (recommandation n° 4).

Cadre du Plan

Le Plan de gestion de la forêt urbaine d'Ottawa s'étale sur un horizon de planification de 20 ans (2018 à 2037) et repose sur un cadre à trois paliers.

1. **Un plan stratégique sur 20 ans** qui comprend la vision à long terme, les principes directeurs, les objectifs et les cibles à atteindre au cours de l'horizon de planification. Ce plan tient compte des pratiques exemplaires actuelles afin de cerner les améliorations pouvant être apportées au programme de gestion de la forêt urbaine et formule des recommandations en ce sens.
2. **Une suite de cinq périodes de gestion de quatre ans** facilitant la révision continue du Plan de gestion de la forêt urbaine et sa gestion adaptative, y compris l'examen des recommandations. Ainsi, la progression du Plan sera examinée à l'approche du terme de chaque période de gestion de quatre ans.
3. **Des plans de fonctionnement annuels** qui aideront le personnel de la Ville à mettre en œuvre les recommandations du Plan au quotidien.

Ce cadre et l'échéancier connexe donneront une occasion réaliste à la Ville et à ses collaborateurs de mettre en œuvre les recommandations du Plan afin de concrétiser sa vision.

Cadre de surveillance de la forêt urbaine : critères et indicateurs

Des racines pour l'avenir comprend un cadre d'établissement de cibles et d'évaluation de l'efficacité prenant la forme de 30 critères et indicateurs permettant aux gestionnaires de la forêt urbaine de déterminer si des objectifs et cibles donnés ont été atteints et s'il est nécessaire de modifier la méthode de gestion.

Un examen du programme de gestion de la forêt urbaine à Ottawa, fondé sur les critères et indicateurs, a été entrepris au début du processus d'élaboration du Plan en vue d'évaluer l'état actuel du programme et de cerner les points à améliorer. Cet examen sera le principal outil d'évaluation de l'état de la forêt urbaine, du niveau

d'engagement et du programme de gestion de la forêt urbaine au cours de l'horizon de planification de 20 ans.

Les critères et indicateurs, de même que les résultats de ce premier examen, sont détaillés dans l'annexe 2 et mentionnés tout au long du Plan.

Recommandations

Des racines pour l'avenir comporte 26 recommandations à mettre en œuvre pendant les 20 ans de son horizon, regroupées dans quatre grands volets. L'élaboration de ces recommandations a tenu compte de l'état actuel de la forêt urbaine d'Ottawa, du programme de gestion de la forêt urbaine de la Ville, de l'évaluation des ressources disponibles, des pratiques exemplaires dans le domaine, de la littérature scientifique et technique sur le sujet, des modèles mis en place ailleurs, et des avis obtenus par consultation du personnel de la Ville, d'intervenants internes et externes et de membres du public. Les recommandations du Plan de gestion de la forêt urbaine sont décrites en détail dans la section 5, sont résumées à l'annexe 5, et figurent au tableau 1 ci-dessous.

Le cycle d'examen périodique, intégré au cadre du Plan dans les cinq périodes de gestion de quatre ans, prévoit un examen des recommandations et des priorités connexes fondé sur les changements à venir des conditions environnementales, de la disponibilité des ressources ou des valeurs de la population. Ce processus (recommandation n° 1) fera en sorte que *Des racines pour l'avenir* demeure un instrument stratégique utile et pratique pendant de nombreuses années.

Tableau 1 : Synthèse des recommandations du Plan de gestion de la forêt urbaine 2018-2037 de la Ville d'Ottawa.

N°	Description de la recommandation	Responsable ²	Période de gestion
Structure et administration du programme de gestion de la forêt urbaine			
1 ³	Gestion adaptative	USNPE	Tous
2	Groupes de travail internes et externes	USNPE	1
3	Inventaire de la forêt urbaine et maintien	UGF	1
4	Étude sur le couvert forestier urbain	USNPE	1
5	Gestion des biens	USNPE/UGF	Tous

²« USNPE » désigne l'Unité des systèmes naturels et de la protection de l'environnement de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et « UGF », l'Unité de la gestion forestière de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement.

³ Les recommandations à mettre en œuvre entièrement dans la première période de gestion figurent sur fond gris.

Tableau 2 : Synthèse des recommandations du Plan de gestion de la forêt urbaine 2018-2037 de la Ville d'Ottawa (suite).

N°	Description de la recommandation	Responsable	Période de gestion
Aménagement de la forêt urbaine			
6	Amélioration de la mise en œuvre des politiques par la sensibilisation et l'engagement à l'interne	USNPE	Tous
7	Boisés d'importance	USNPE	1
8	Révision des règlements municipaux sur les arbres : a. Règlement sur la protection et l'entretien des arbres et des espaces naturels dans les biens-fonds municipaux b. Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains c. Réglementation de la Ville sur les arbres à valeur patrimoniale	UGF USNPE USNPE	1
9	Lignes directrices sur la plantation d'arbres : a. Zones vertes (manuel sur les arbres de rue) b. Conditions actuelles c. Matériaux urbains inertes	USNPE UGF UGF	1
10	Sensibilisation, application et surveillance pour les politiques et règlements municipaux	USNPE/UGF	2
Entretien et croissance de la forêt urbaine			
11	Prise en charge des arbres dans les nouveaux aménagements	UGF	1
12	Stratégie d'entretien des boisés	UGF	1
13	Révision des programmes de plantation d'arbres de la Ville	UGF	1
14	Lignes directrices concernant la compensation pour les arbres	USNPE	1
15	Révision du programme d'entretien du cycle de vie	UGF	2
16	Évaluation de l'entretien des nouveaux arbres	UGF	2
17	Stratégie d'utilisation des déchets de bois en milieu urbain	UGF	2
18	Évaluation de la gestion des risques pour les arbres de la Ville	UGF	2
19	Stratégie de gestion des parasites et des maladies	USNPE/UGF	2
20	Plans de plantation des quartiers	UGF	2
21	Contrats de culture de produits de pépinière	UGF	2
Sensibilisation, éducation et intendance en matière de forêt urbaine			
22	Améliorer l'engagement communautaire et la sensibilisation du public	UGF	1
23	Stratégie de sensibilisation et d'engagement	UGF	1
24	Mesures incitatives à la conservation des arbres	USNPE	1
25	Plans d'intendance des quartiers	UGF	2
26	Sensibilisation pour l'entretien des arbres et l'aménagement paysager – propriétaires de terrains privés et institutionnels	UGF	2